

AUX : Participants agréés
Responsables des contrats à terme
Négociateurs de contrats à terme
Détenteurs de permis restreint

Le 6 février 2002

BAX ÉCHÉANCE RAPPROCHÉE DE FÉVRIER 2002 CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE 3 MOIS

Veuillez prendre note que la négociation des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 3 mois (BAX), venant à échéance en **février 2002**, se terminera à Montréal le **lundi 18 février 2002** à **10 h**.

À l'échéance, les positions en cours BAX seront réglées au comptant selon le prix de règlement final. Le règlement se fera le jour ouvrable suivant par l'entremise de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés («CCCPD»). Pour établir le prix de règlement final, Bourse de Montréal Inc. calcule la moyenne arithmétique des cours acheteurs sur les acceptations bancaires de 3 mois, tels qu'ils sont affichés à 10 h 15 sur la page CDOR (ou toute autre page quelle que soit sa désignation, indiquant les taux offerts pour les acceptations barcaires) du service «Monitor Money Rates» de Reuters après avoir éliminé la cotation la plus élevée et la cotation la plus basse. Si moins de six (6) cotes sont disponibles, la Bourse constituera, par sondage auprès de grandes banques canadiennes et de courtiers canadiens en valeurs mobilières choisis au hasard, le nombre de cotations nécessaires à l'obtention d'un total de six (6) cotations.

Le <u>nouveau contrat à terme BAX</u> qui suit sera inscrit à l'ouverture du marché le 19 février 2002:

ContratBAX MAI 2002

Dernier jour de négociation
13 mai 2002

Symbole du mois de règlement
K

Bourse de Montréal Inc. souhaite informer tous les participants agréés que cette circulaire mensuelle concernant l'échéance des BAX ne sera dorénavant plus émise. Toute l'information pertinente se trouve dans la section Produits du site Internet de Bourse de Montréal Inc. (www.boursedemontreal.com).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Francis Coche, Centre MEMO au (514) 871-2424, poste 483.

Joëlle Saint-Arnault Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Circulaire no: 018-2002